



République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

**FESTIVAL LA RI'BOTTE**

**LES 5 et 6 JUILLET 2024**

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

**II – 2024 - 138**

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

**VU** l'article L. 325-1 du Code de la Route,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la commodité, la sécurité et le bon ordre nécessaire à l'organisation du Festival la RI'BOTTE organisé par la Ville de Saint-Claude, au parc du Truchet le 5 et 6 juillet 2024.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : : A l'occasion du festival LA RI'BOTTE au Parc du Truchet, pour le bon déroulement de cette animation, les mesures suivantes sont prescrites :

**Article 2** : Le stationnement des véhicules est interdit :

**-Du jeudi 4 juillet 8h00 au lundi 8 juillet 2024 à 8h00.**

- Les 5 places « Arrêt minute » entrée parc du Truchet
- Les places Bus ainsi que les 12 places, vers les WC publics Place Voltaire.
- Les 10 places avenue Belfort « sous les arbres », à partir des escaliers en face du restaurant l'Anatolia jusqu'au giratoire face au n° 8 place Christin

**Article 2** : Ces prescription seront signalées aux usagers par des panneaux règlementaires placés à la diligence des Services Techniques municipaux.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 8** : La Direction Générale des Services est chargée de l'ampliation du présent arrêté, conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire sera transmis, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et monsieur le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en l'Hôtel de Ville le 11/06/2024 juin 2024  
Le Maire, Jean-Louis MILLET

